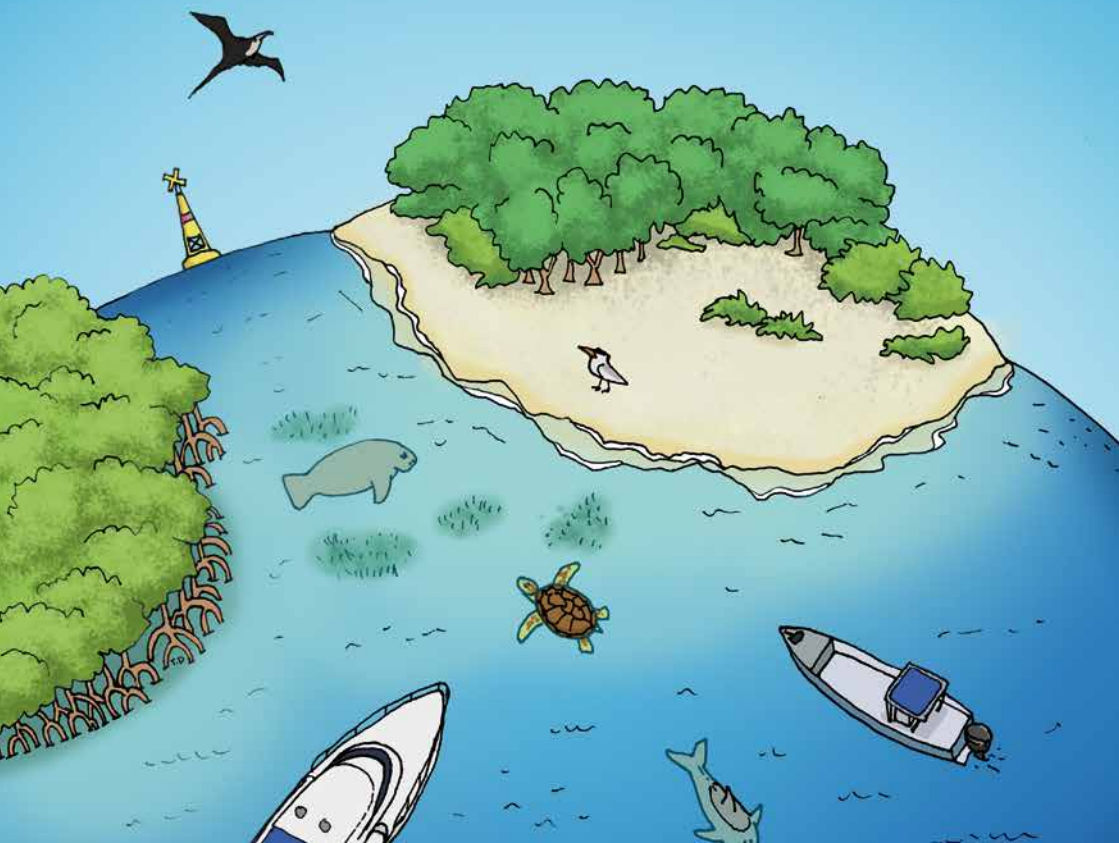


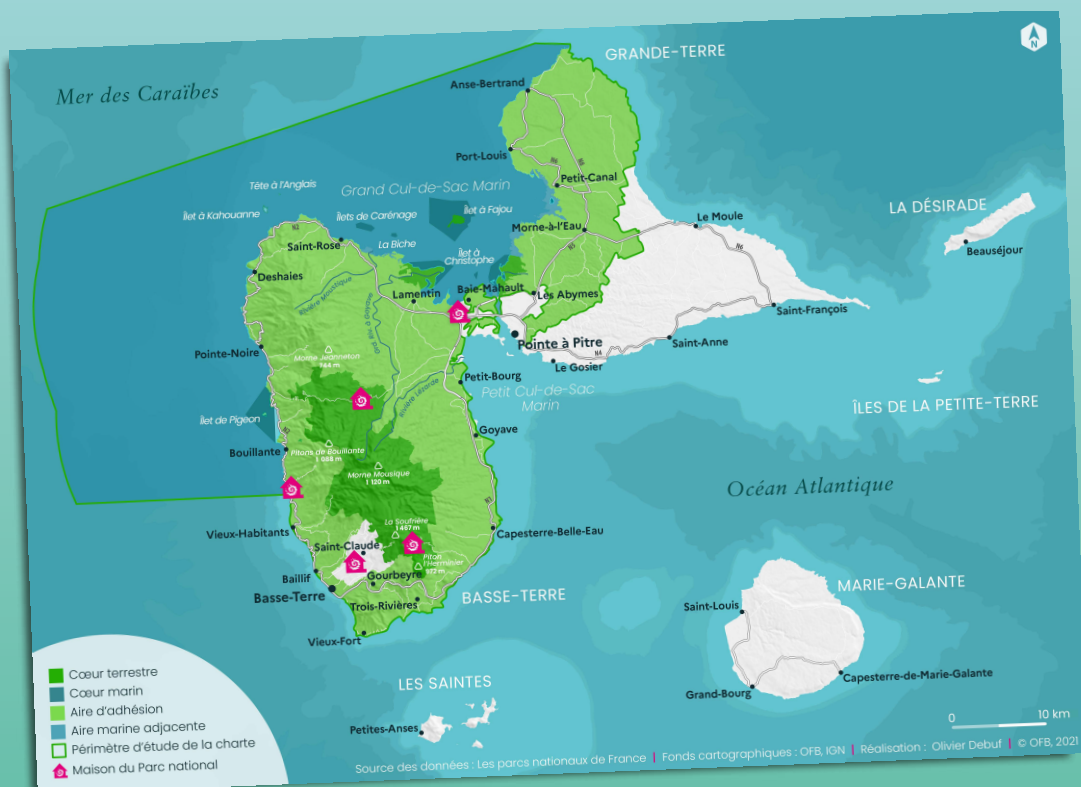
Les espaces maritimes du PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE



Depuis le décret de 2009, les espaces maritimes du Parc national comprennent des coeurs de Parc national au niveau du Grand Cul-de-Sac Marin et des Îlets Pigeon ainsi qu'une aire maritime adjacente.

Les coeurs de Parc national sont soumis à une réglementation spécifique à consulter sur le site :

www.guadeloupe-parcnational.fr



Aujourd'hui, suivons une sortie familiale dans les espaces maritimes du Parc national de Guadeloupe. Observons les bons gestes pour préserver ces milieux naturels et profiter au mieux de la journée.



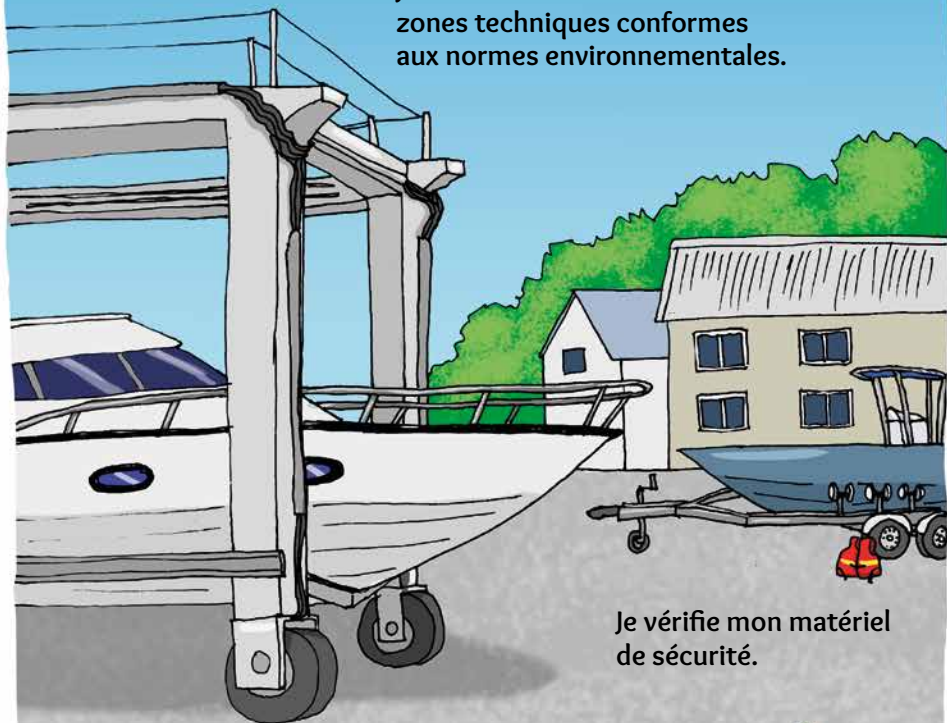
Avant de partir, je m'informe de la réglementation des espaces de destination et je vérifie la météo.



Je laisse mon chien à la maison.



J'entretiens mon navire dans les zones techniques conformes aux normes environnementales.

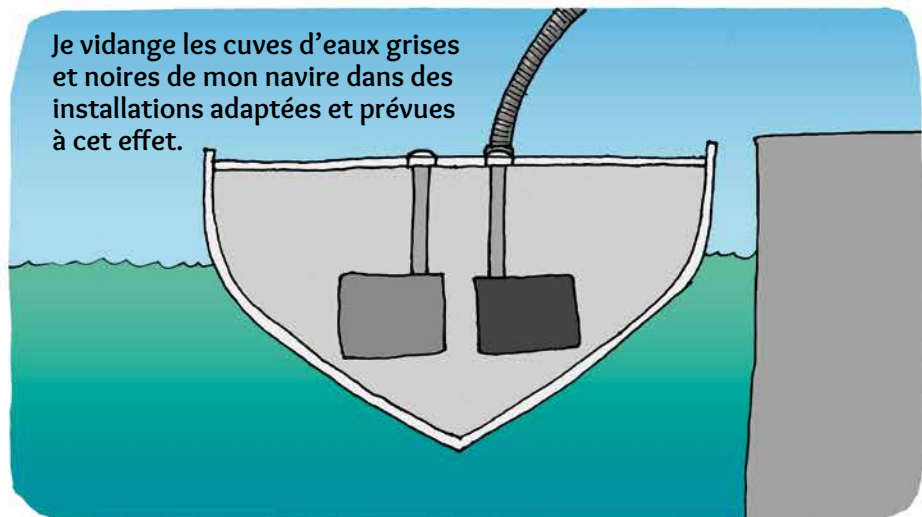


Je vérifie mon matériel de sécurité.

J'utilise des produits d'entretien respectueux de l'environnement (antifouling, produits à vaisselle, détergents).




Je vidange les cuves d'eaux grises et noires de mon navire dans des installations adaptées et prévues à cet effet.



Gadē jan i bēl
é pwop

J'ai un navire propre, bien réglé et en bon état de fonctionnement pour conserver la qualité des eaux dans lesquelles je navigue.





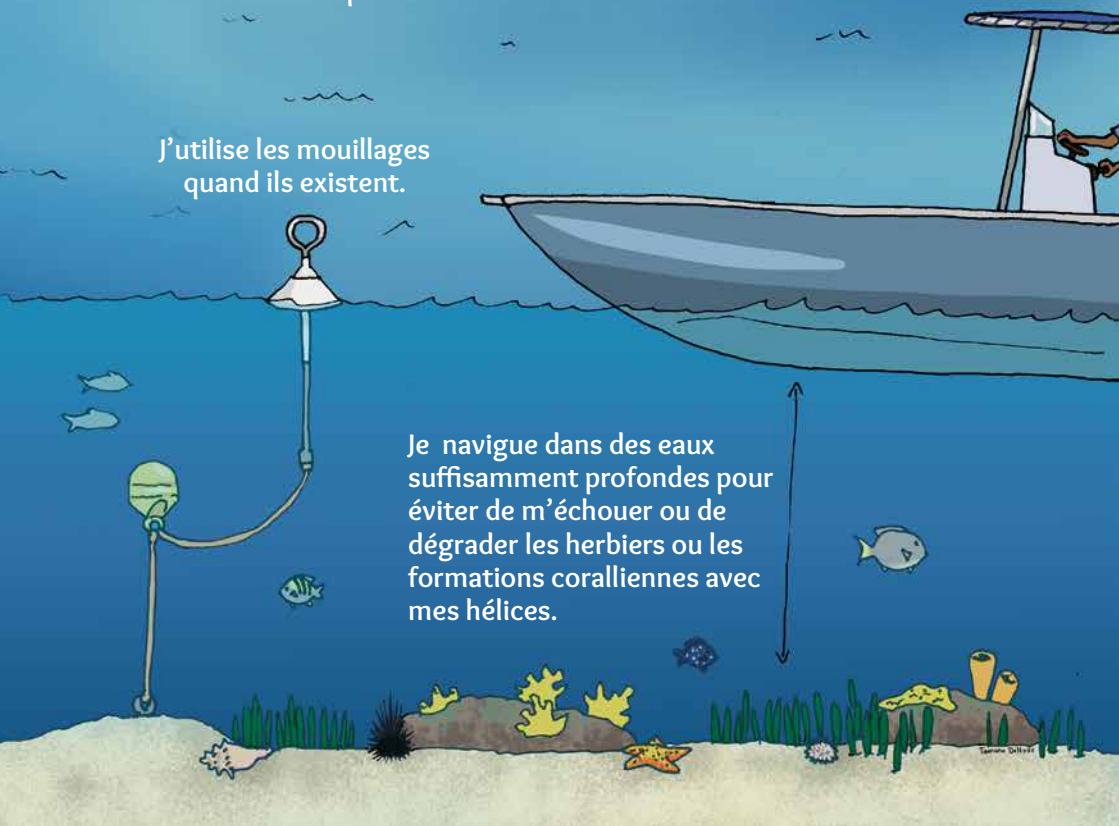
Je suis attentif en vue d'une marque spéciale qui m'annonce un cœur de Parc avec une réglementation particulière.

Mi la pou'w pasé

Dans la bande des 300 m et à proximité des navires au mouillage, je navigue à moins de 5 nœuds, sans faire de vagues.

Je respecte la tranquillité des lieux et celle des autres plaisanciers.

J'utilise les mouillages quand ils existent.

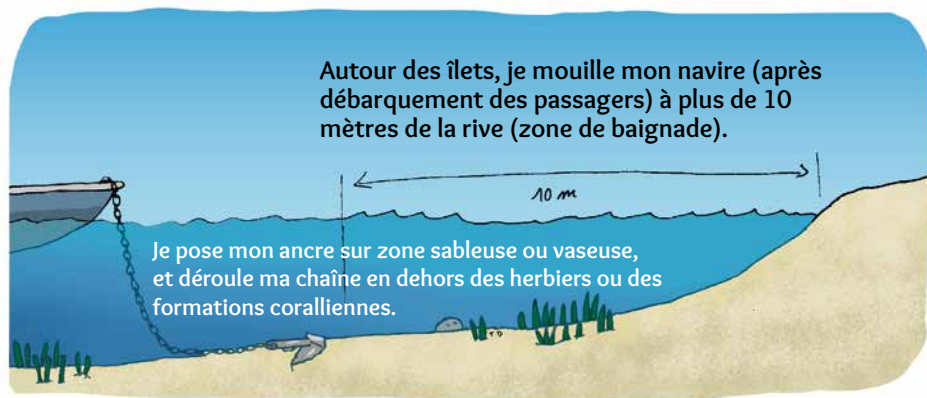


Je navigue dans des eaux suffisamment profondes pour éviter de m'échouer ou de dégrader les herbiers ou les formations coralliennes avec mes hélices.



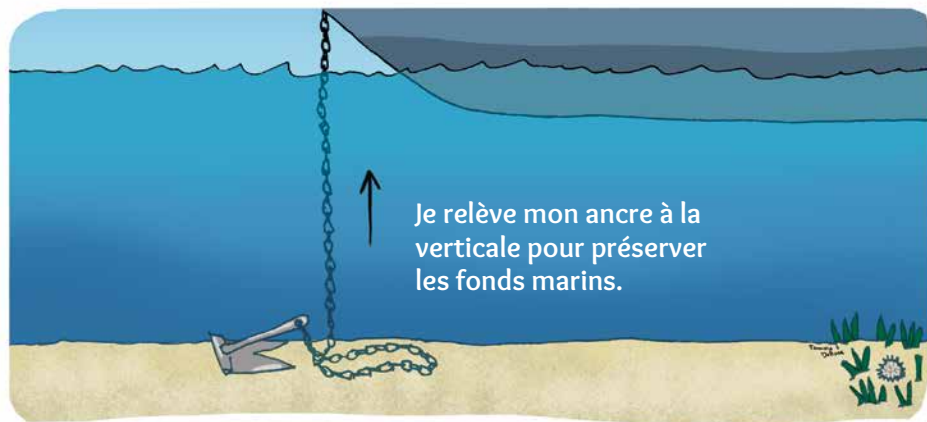
Avant de débarquer sur les îlets, je vérifie l'absence d'animal « clandestin » à bord (rat, lézard, jeune iguane, grenouille, souris...).

Je « beach » sur des zones sableuses.




Autour des îlets, je mouille mon navire (après débarquement des passagers) à plus de 10 mètres de la rive (zone de baignade).

Je pose mon ancre sur zone sableuse ou vaseuse, et déroule ma chaîne en dehors des herbiers ou des formations coralliennes.




Je relève mon ancre à la verticale pour préserver les fonds marins.

A colorful illustration of a coastal scene. In the foreground, a man in blue shorts walks on a sandy beach. To his right, a picnic basket sits on a blue blanket. In the water, a turtle swims, and a white boat is visible. A yellow and red lighthouse stands on the left. The sky is blue with white clouds, and several birds are flying. The background shows a green forested area.

A l'approche de cétacés, je respecte
la charte du whale-watching*.

Je marche en dehors
de la végétation
(sur les îlets) ou des
herbiers et des récifs
(en mer).

*Charte de whale-watching qui détermine les modalités d'observation et de navigation à proximité de ces espèces protégées.



A terre, je reste à plus de 150 m des reposoirs et colonies d'oiseaux.

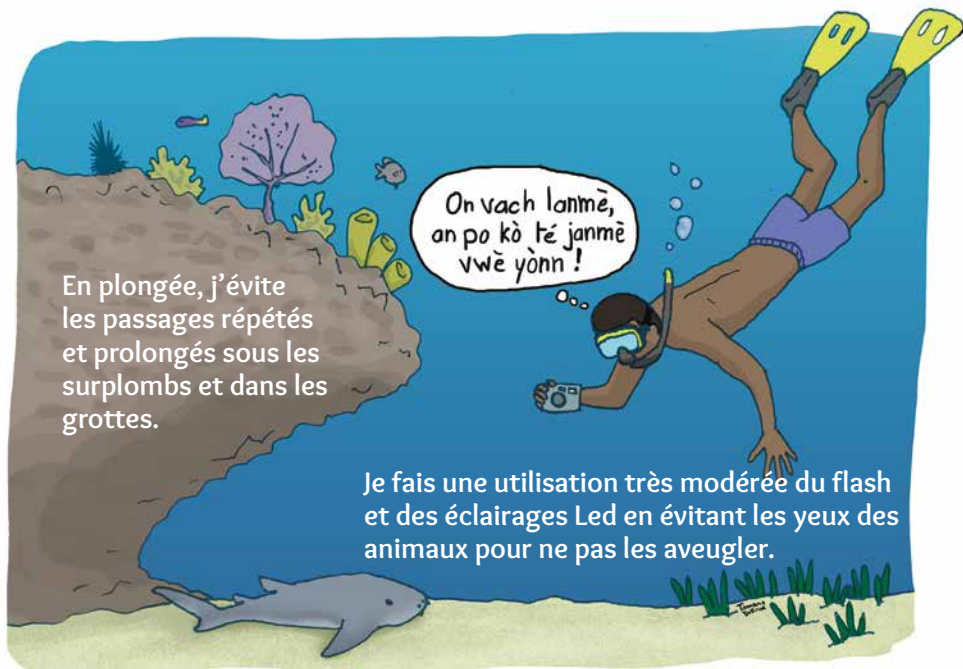
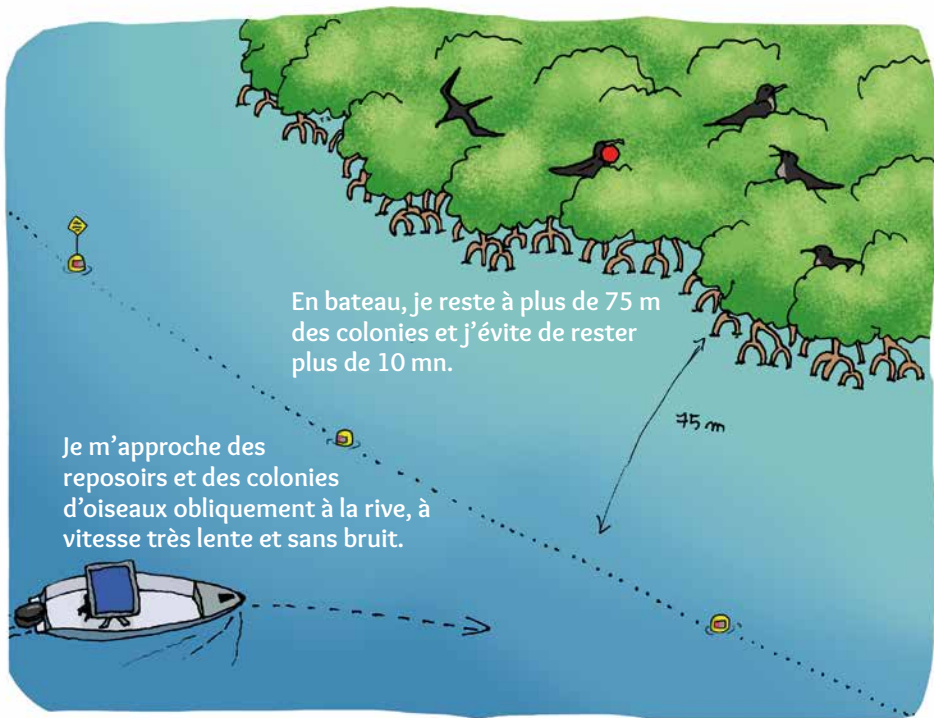
Je respecte la faune et la flore ainsi que leur mode de vie. J'observerai toujours mieux leurs comportements en restant à distance pour ne pas les déranger.

On tôte!

Zozyo la byen bèl!

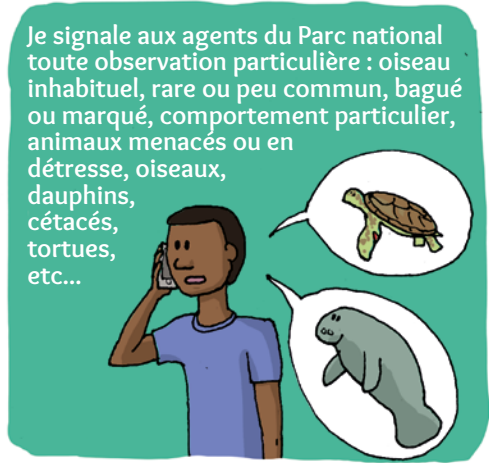
Je fais mon feu dans un barbecue portatif et je ramène mes cendres.

J'utilise de la vaisselle réutilisable.





En dehors des cœurs de Parc, je pratique des modes de pêche ou de prélèvement autorisés et responsables.



Je signale aux agents du Parc national toute observation particulière : oiseau inhabituel, rare ou peu commun, bague, comportement particulier, animaux menacés ou en détresse, oiseaux, dauphins, cétacés, tortues, etc...



Avan nou pati
fò nou ranmasé tout'sé zòdi la

Je ramène mes restes de nourriture, nourrir les animaux favorise les comportements agressifs et nuit à leur santé.

Je rapporte mes déchets et ceux des autres.

Ce livret, adressé aux plaisanciers, expose les comportements à adopter dans tous les espaces maritimes afin de concilier respect de l'environnement et pratique de loisir.

Pour visiter le GCSM ou Grand Cul-de-Sac Marin en compagnie de professionnels recommandés par le PNG, privilégiez la marque Esprit Parc :

www.espritparcnational.com



*Parc nasyonal Gwadeloup
sé richès an-nou !*



Parc national de la Guadeloupe

Montéran

97120 Saint-Claude

Tél : 0590 41 55 55 - fax : 0590 41 55 56